

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025



Le vingt-deux mai deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du seize mai deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents non excusés : 2

Mme LONGCHAMP Corinne et M. PIERRON Guillaume

Procuration(s) : 0

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 16
Nombre de procurations	: 0
Nombre de votants	: 16

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans une question supplémentaire.***



Présentation de l'association « Les Petits Frères des Pauvres »

Présentation par Jacky PARIZEL de son livre « A l'encre des Myrtilles »

AFFAIRES FINANCIERES

Décision modification n°1 – Budget Ville

Taxe sur les logements vacants

Subvention 2025 à l'ADMR

Achat de l'hôtel du commerce

Vente d'une parcelle de terrain – Chemin du Calvaire

Encaissement de chèque

Désaffectation et aliénation de la parcelle de terrain – Chemin du Lavoir

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour tous

Suppression de poste – Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Modification du tableau des effectifs

TRAVAUX

Remplacement des fenêtres du 2ème étage du pôle scolaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2026

Bail Emphytéotique Administratif – Terrains de Padel

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Mise à disposition des stands de tir

* * *

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « LES PETITS FRERES DES PAUVRES »

Mme Virginie GALLANT, représentante de « Les Petits Frères des Pauvres » présente au conseil l'association, son but et ses objectifs.

Elle précise que l'association souhaite développer ses activités sur le secteur et elle aurait donc besoin d'un bureau et d'une salle de réunion sur la commune pour mener à bien ses actions.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la mise à disposition des locaux et précise qu'une convention devra être signée.

PRESENTATION PAR JACKY PARIZEL DE SON LIVRE « A L'ENCRE DES MYRTILLES »

M. Jacky PARIZEL est venu présenter son livre « A l'encre des myrtilles » qui retrace ses quelques souvenirs d'enfance à Rocroi.

Il sollicite une aide de la commune (par exemple par l'achat de livres).

Il est difficile au conseil de prendre une telle décision, tant que son livre n'est pas publié.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 51-2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21

Article 2112	Terrains de voirie	121,00 €
Article 2188	Autre immobilisations corporelles	- 121,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 001

Article 61521	Terrains	- 1 200,00 €
---------------	----------	--------------

Chapitre 65

Article 65811	Droits d'utilisation - informatique	150,00 €
Article 65818	Autres	750,00 €

Chapitre 67

Article 673	Titres annulés sur exercices antérieures	300,00 €
-------------	--	----------

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N° 52-2025 : TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Générale des Finances Publiques.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 53-2025 : SUBVENTION 2025 A L'ADMR

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Considérant que les subventions aux associations pour l'année 2025 ont été votées lors du conseil municipal du 10 avril 2025 par délibération n°34-2025,

Considérant que la subvention à l'association ADMR n'a pas été inscrite dans la délibération susmentionnée,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention à l'ADMR d'un montant de **300 €**.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 54-2025 : ACHAT DE L'HOTEL DU COMMERCE

Votants : 16
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) : 1
Lysian FAGIS

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération n°51-2025 en date du 10 avril 2025, le conseil municipal annulait sa délibération relative à l'achat de l'hôtel du commerce,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de l'immeuble en date du 15 mai 2025,

Considérant que la commune va devoir réaliser d'importants travaux de rénovation (réfection de la façade, remplacement des menuiseries extérieures et réalisation de branchements),

Suite aux négociations et à la nouvelle proposition des vendeurs,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- d'acquérir l'hôtel du commerce au prix de **300 000 € le bâtiment et 10 000 € pour la licence IV** (hors frais de notaire)
- de désigner l'étude de Maître FILAINE Séverine – 08230 ROCROI pour rédiger l'acte correspondant,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Débats :

Suite à l'achat de ce bâtiment, il conviendra par la suite de trouver un gérant.

M. Le Maire précise qu'il a reçu les gérants de la Pizzeria intéressés par la reprise de l'activité du restaurant.

DELIBERATION N° 55-2025 : VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN DU CALVAIRE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Votants : 16
(Voir ci-contre)
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération n°37-2025 en date du 10 avril 2025, le conseil municipal prenait connaissance de la demande de M. et Mme SAINGERY Kevin d'acquérir une parcelle de terrain, attenant à leur propriété Chemin du Calvaire,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de la parcelle en date du 6 mai 2025,

Considérant que M. Brice FAUVARQUE sollicite un vote à bulletin secret sur cette question,

Le dépouillement de ce vote a donné les résultats ci-après :

- Assesseurs : Sylviane BENTZ et Damien ARTISSON
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins « Pour » la vente : 0
- Nombre de bulletins « Contre » la vente : 11
- Nombre de Bulletins « Abstention » : 2
- Nombre de bulletins blancs : 3

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de ne pas vendre une partie de la parcelle de terrain située – chemin du Calvaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 56-2025 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant de **Monsieur et Madame BOSSEAUX Philippe** d'un montant de **50 €** qui remercient la commune pour la célébration de leurs noces d'or.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 57-2025 : DESAFFECTATION ET ALIENATION DE LA PARCELLE – CHEMIN DU LAVOIR

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu le projet de vente de la parcelle à M. et Mme BLEIL Jacques, située chemin du lavoir devant leur habitation,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 24 avril 2025,

Vu le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable à la désaffectation,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de constater la désaffectation de la parcelle concernée sise chemin du Lavoir,
- décide de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette parcelle, pour une incorporation au domaine privé communal,
- autorise la vente de cette parcelle à M. et Mme BLEIL Jacques, au prix de 990 €
- rappelle que les frais de bornage de la parcelle sont à la charge des acheteurs,
- désigne l'étude de Maître FILAINE – 08230 ROCROI pour rédiger l'acte de vente correspondant

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 58-2025 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (coût salarial d'un agent communal + produits d'entretien) pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025, à savoir :

CMPP :	1 851,37 €
Ardennes Santé Travail :	792,88 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 59-2025 : SUPPRESSION DE POSTE – REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à la création d'un emploi permanent au grade d'Attaché afin de permettre une promotion interne, il convient désormais de supprimer le précédent emploi.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression, **à compter du 1^{er} juin 2025**, de l'emploi permanent suivant :

- 1 emploi permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 60-2025 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 25 mars 2025,

Au vu de la création et de la suppression d'emplois permanents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1^{er} juin 2025 :

GRADES	CAT.	EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIFS POURVUS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative				
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2.8	35 h 00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C/B	1	0	35 h 00
Rédacteur				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe				
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35 h 00
Rédacteur				
Attaché	A	1	1	35 h 00
Filière technique				
Adjoint Technique	C	2	1	35 h 00
		1	1	13 h 30
		1	1	11 h 00
		1	1	08 h 00
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	3	35 h 00
		1	1	28 h 30
		1	1	25 h 30
		1	1	09 h 00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 h 00
		2	2	30 h 00
Agent de maîtrise	C	1	1	35 h 00
Filière sociale				
Agent spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	33 h 15
		1	1	20 h 00
Filière police municipale				
Chef de police municipale	C	1	1	35 h 00
Brigadier-chef Principal				
Gardien brigadier				
Filière animation				
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	24 h 00
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	30 h 00

TRAVAUX

DELIBERATION N° 61-2025 : REMPLACEMENT DES FENETRES DU 2EME ETAGE DU POLE SCOLAIRE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation organisée,

Vu les offres reçues, à savoir :

- MFP– 08400 VOUZIERS
- PANNEL – 08600 CHOOZ
- SAM METAL – 08700 LA GRANDVILLE
- PIAT FERMETURES – 08000 PRIX LES MEZIERES

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de l'entreprise **PANNEL – 08600 CHOOZ**, d'un montant **43 189,60 € HT**, pour le remplacement des fenêtres du 2^{ème} étage du pôle scolaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 62-2025 : TIRAGE AUS SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2026

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 5 mai 2025, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
COLLIGNON épouse MASCARENHAS Marilyn Béangère Michèle	22/03/1955 à CHARLEVILLE (08)	16 route de Revin
JOVENIN Bernard	12/10/1952 à ROCROI (08)	2158 Route de la Petite Chapelle
LAFOSSE Didier Bruno	03/06/1972 à REVIN (08)	30 rue du Petit Fort
MAILLARD veuve BRETON Marie Thérèse Rose	17/12/1935 à CHESNOIS-AUBONCOURT	47 rue du Tour de Ville

MOINET épouse BOULANGER Maïté Marie-Josée	19/10/1978 A CHARLEVILLE-MEZIERES (08)	1881 route de Revin
POUGIN Dylan Alain Jean-Pierre	03/05/1977 à REVIN (08)	843 route de Bourg- Fidèle

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 63-2025 : BAIL EPMHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF – TERRAINS DE PADEL

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Par délibération n°18-2025 du 6 mars 2025, le conseil municipal définissait les modalités de la mise à disposition pour les terrains de Padel, et décidait :

- de fixer la durée du bail emphytéotique à 99 ans,
- de fixer le montant de la redevance annuelle à 1 200 € et révisable selon les indices en vigueur,
- de désigner l'étude de Maître FILAINE – 08230 ROCROI pour la rédaction de l'acte correspondant.

Considérant que la société Arden'Padel a contracté un emprunt pour financer la construction des terrains de Padel auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, d'un montant de 125 000 € et pour d'une durée de 96 mois,

Vu la signature du bail emphytéotique administratif effectuée le 7 mai 2025,

Vu les articles L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la société Arden'Padel à recourir à une hypothèque uniquement pour la garantie des emprunts contractés pour le financement de la construction, à hauteur de 125 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, prêteur bénéficiaire de l'hypothèque.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
09/04/2025	Détecteurs complexe sportif	SONEPAR	1 199.52 €
09/04/2025	Lanterne complexe sportif	SONEPAR	853.44 €
11/04/2025	Illuminations	SONEPAR	511.32 €
11/04/2025	Remplt lampes LED éclairage public	SPIE	6 675.48 €
11/04/2025	Remplt lampes LED éclairage public	SPIE	2 543.04 €
11/04/2025	Rédaction mémoire affaire LEFEVRE	RICHER ASSOCIES AVOCATS	1 584.00 €
14/04/2025	Feu d'artifice du 13/07/2025	EURO BENGALÉ	3 819.00 €
14/04/2025	Fourniture balais pour la balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS	374.40 €
17/04/2025	5 000 Brochures Office de Tourisme	AZ IMPRESSION	1 859.00 €
17/04/2025	Achats lampions et torches	EURO BENGALÉ	324.75 €
23/04/2025	Terrassement branchement AEP courts de tennis	VEOLIA	4 812.56 €
25/04/2025	Fourniture cartouches pour adoucisseurs	SOMATEM	679.20 €
09/05/2025	Fourniture documents administratifs	SEDI	53.66 €
09/05/2025	Réalisation tranchée pour alimentation PADEL	BRION TP	10 105.80 €
12/05/2025	Remplacement blocs de secours bâtiments	SONEPAR	1 156.20 €
14/05/2025	Abonnement ONE PREMIUM Groupe Scolaire	EDIFICE ONE	637.20 €
19/05/2025	Entretien signalisation horizontale 2025	GROUPE HELIOS	8 478.60 €

MISE A DISPOSITION DES STANDS DE TIR

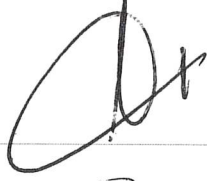
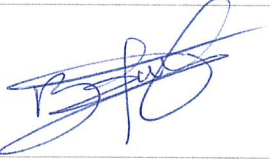
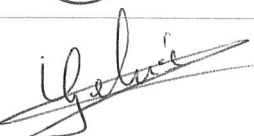
Monsieur FAUVARQUE informe le conseil qu'il a reçu en mairie, le mardi 20 mai 2025, les 2 présidents des 2 associations de Tir afin de solutionner leurs différends et permettre la signature de la convention de mise à disposition des stands de Tir. Les 2 associations doivent trouver un accord sur la mise à disposition du matériel pour le 19 juin prochain.

**La séance du conseil municipal du 22 mai 2025 comprend
les délibérations du n° 51-2025 au n°63-2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent

